



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 22-06

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 -
AGRANDISSEMENT ET CRÉATION D'AIRES D'AFFECTATION
RÉCRÉATION, LOISIRS, PARCS ET
ESPACES VERTS - LAC DES RAPIDES**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 22-06 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 - Agrandissement et création d'aires d'affectation récréation, loisirs, parcs et espaces verts - Lac des Rapides », la soussignée, greffière suppléante de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, le projet de règlement n° 22-06 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 - Agrandissement et création d'aires d'affectation récréation, loisirs, parcs et espaces verts - Lac des Rapides ».
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MARDI 30 AOÛT 2022** à compter de **19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
- 3° L'objet de ce règlement est d'amender le plan d'urbanisme afin de retirer l'affectation industrielle en bordure de la Baie Duclos et ce, par la création d'une aire d'affectation récréation, loisirs ainsi que parcs et espaces verts.

Le secteur visé par ce projet de règlement est illustré par le croquis ci-contre :

